



Termes de référence du point focal national de l'OIE pour la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production

Proposition de tâches relevant spécifiquement du point focal national pour la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production :

1. créer dans le pays un réseau d'experts sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production ou communiquer avec le réseau existant ;
2. établir et maintenir un dialogue avec l'Autorité compétente chargée de ces questions dans le pays ; faciliter la coopération et la communication entre les différentes autorités lorsqu'il existe un partage des responsabilités ;
3. recevoir du Siège de l'OIE copie des rapports de la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres (la Commission du Code) et du Groupe de travail de l'OIE sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production, ainsi que celle d'autres rapports abordant ce domaine ;
4. organiser dans le pays des consultations d'experts reconnus dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production à propos des projets de textes contenus dans ces rapports et des projets de normes proposés par la Commission du Code en la matière, et
5. préparer pour le Délégué des commentaires sur tous ces rapports qui prennent en compte les points de vue et positions scientifiques du Membre de l'OIE et/ou de la région concerné(e), et rédiger plus particulièrement des observations sur les propositions d'élaboration ou de révision des normes de l'OIE concernant la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production, en examinant s'il y a lieu leur compatibilité avec les normes existantes du *Codex Alimentarius*.